

Original : Anglais

*Série de documents d'orientation de l'UNITAR
pour mettre en œuvre un Projet National
de conception d'un RRTP*

Supplément 2

Déterminer les principales caractéristiques du RRTP national

Juillet 1997



IOMC

INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS
A cooperative agreement among **UNEP, ILO, FAO, WHO, UNIDO, UNITAR and OECD**

Série de Documents d'Orientation de l'UNITAR pour Mettre en œuvre un Registre National des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP)

En complément du Manuel de l'OCDE sur *le RRTP à l'intention des pouvoirs publics* et en se tenant compte des expériences acquises lors de trois initiatives pilotes au Mexique, en République Tchèque et en Egypte, l'UNITAR a réalisé la série de guides ci-dessous pour aider les pays à entreprendre un projet de conception d'un RRTP national :

- Le Document d'orientation : Mettre en œuvre un Projet de Conception d'un Registre des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP) au niveau national
- Le Supplément 1 : Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour mettre en œuvre un RRTP
- Le Supplément 2 : Déterminer les Principales Caractéristiques du RRTP National
- Le Supplément 3 : Conduire une Etude Pilote du RRTP
- Le Supplément 4 : Finaliser la proposition de RRTP National

Un soutien supplémentaire, comprenant une assistance technique et des documents de référence générale sur divers aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un RRTP, est disponible sur simple demande à l'UNITAR.

Ce document a été réalisé dans le cadre du Programme de Formation et de Renforcement des Capacités pour Faciliter la Conception et la Mise en œuvre d'un Registre National des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP), avec le soutien financier de l'Agence de Protection de l'Environnement des États-Unis.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

le Programme sur les Produits Chimiques et les Déchets
Palais des Nations
CH-1 211 Genève 10
Suisse
Fax : +41 22 917 8047
Email : cwm@unitar.org
Site Internet: www.unitar.org/cwm

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION AU DOCUMENT.....	1
2.	DEFINIR L'ETENDUE DU RRTP NATIONAL.....	2
3.	ABORDER LES QUESTIONS LEGALES DE LA MISE EN OEUVRE.....	6
4.	ELABORER LES PROCEDURES DE LA COLLECTE ET DE LA GESTION DES DONNEES.....	9
5.	DEVELOPPER DES PROCEDURES D'ANALYSE ET DE DIFFUSION DES DONNEES.....	13
6.	CONCLUSION.....	15
	ANNEXE I : RÉFÉRENCES.....	16

1. INTRODUCTION AU DOCUMENT

Ce guide est le deuxième supplément de la *Série de Documents d'orientation pour Mettre en Œuvre un Projet de Conception de RRTP national* (cf. recto de la couverture). Cette série de documents a été réalisée grâce au travail de l'OCDE dans ce domaine et le document : *Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics*. Ce document propose une approche par étape pour entreprendre la conception d'un RRTP au niveau national. Chaque supplément de la série met l'accent sur une étape spécifique de la conception d'un RRTP (selon l'approche suggérée par l'UNITAR) et propose une aide approfondie sur le thème. Ce document ne se veut pas normatif, il a été conçu pour être adapté par les pays de manière flexible selon leurs besoins spécifiques et leur contexte propre.

La conception d'un RRTP national peut suivre les six étapes suivantes :

1. Identifier les Objectifs du Système RRTP National
2. Evaluer les Infrastructures Nationales pour Mettre en Place un RRTP
- 3. Déterminer les principaux aspects d'un RRTP**
4. Conduire une Etude Pilote du RRTP national
5. Finaliser la Proposition de RRTP national
6. Organiser un Atelier National de Mise en Œuvre du RRTP

Ce document fournit des informations spécifiques sur la troisième étape du processus de mise en place d'un RRTP. Pour chaque aspect du RRTP, le guide met en lumière les décisions-clés que devra prendre le Groupe National de Coordination et fournit des références à d'autres documents pour des informations complémentaires. Une liste complète des documents mentionnés au cours du texte est fournie en annexe I.

2. DEFINIR L'ÉTENDUE DU RRTP NATIONAL

Après s'être mis d'accord sur les objectifs spécifiques du RRTP national, le Groupe National de Coordination (GNC) prendra une série de décisions qui déterminera l'étendue du RRTP. La difficulté sera d'envisager les problèmes pratiques comme la faisabilité et les ressources tout en s'assurant que le RRTP produira bien le type et la quantité d'information nécessaires pour satisfaire les objectifs fixés.

Les décisions à prendre concernent, par exemple, le nombre et le type de produits chimiques à inclure dans la liste du RRTP, la présence ou non de données sur les émissions de sources ponctuelles et/ou diffuses, les secteurs économiques impliqués et la présence de dérogations pour certaines catégories de sources polluantes. Définir les types de données à notifier est aussi lié à la définition de l'étendue du RRTP. Les principaux types de données à communiquer concernent l'identification de l'équipement ou de la source de pollution (par exemple, la localisation géographique, le type d'équipement et d'activité), l'identification des produits chimiques polluants (par le numéro de Chemical Abstract Service : numéro CAS) et les éléments qui décrivent la nature et la quantité de rejets ou de transferts polluants (quantité d'émissions dans l'air, l'eau et le sol). D'autres données peuvent être intégrées comme des renseignements sur l'utilisation des produits chimiques, sur les niveaux de consommation d'énergie et d'eau, sur le recyclage et sur les efforts actuels en matière de prévention de la pollution, etc.

Les décisions prises par le Groupe National de Coordination sur ces sujets doivent être directement liées aux objectifs nationaux pour le RRTP. Par exemple, si l'objectif principal du RRTP est de fournir une image complète des émissions polluantes du pays, le GNC peut alors décider de collecter des données à la fois sur les sources d'émissions ponctuelles et diffuses. Par contre, si le RRTP vise un secteur particulier, comme l'industrie par exemple, alors il n'est peut être pas nécessaire d'inclure les sources d'émissions diffuses dans les éléments d'informations à collecter. De façon similaire, si le pays est préoccupé par des catégories spécifiques de produits chimiques, le GNC s'assurera que ces derniers sont bien inclus dans la liste de substances à notifier.

Les chapitres suivants listent les considérations à prendre en compte lors de la définition de l'étendue du RRTP.

2.1. La liste des produits chimiques

Cette liste détermine les substances chimiques qui devront être suivies dans le RRTP. La sélection des substances doit refléter les priorités et les objectifs particuliers que le pays s'est fixé pour le RRTP. Les facteurs suivants sont à considérer lors de la réalisation de la liste de produits chimiques :

- Quels sont les produits chimiques utilisés et/ou les principaux polluants qui préoccupent le pays ?
- Quels sont les critères pragmatiques qui seront utilisés pour développer la liste de produits chimiques ? Les critères à considérer incluent : la toxicité, la persistance, la bioaccumulation, la cancérogénicité, la mutagénicité, la toxicité pour le système reproducteur et le développement de l'organisme, la neurotoxicité, les modes d'exposition, si la substance est réglementée, etc.
- Comment utiliser les listes nationales et internationales existantes ? (listes de produits chimiques réglementés, substances à risque, listes de RRTP d'autres pays, etc.)

2.2. La prise en compte des sources d'émissions ponctuelles et diffuses

Un RRTP peut inclure des sources d'émissions ponctuelles et/ou des sources d'émissions diffuses. Un équipement industriel rejetant des polluants dans l'air et/ou dans l'eau, ou produisant des déchets, est un exemple de source de pollution ponctuelle. A contrario, les rejets d'engrais et de pesticides de l'agriculture, les rejets des activités minières et les émissions dues au transport sont des exemples de pollution de sources diffuses.

Selon les priorités du pays et la nature de ses principales sources de pollution, le RRTP peut comprendre une combinaison des sources d'émissions ponctuelles et diffuses. Les éléments à considérer sont :

- Les problèmes prioritaires recensés sur la liste des produits chimiques du RRTP sont-ils associés à des sources de pollutions ponctuelles ou diffuses ?
- Dans le cas où des sources de pollution diffuses doivent être intégrées au RRTP, le gouvernement a-t-il déjà collecté des données ou des statistiques permettant d'estimer la pollution de ces sources diffuses ?

2.3. Les secteurs économiques à impliquer

Décider quels secteurs industriels et autres activités économiques seront inclus au sein du système de RRTP est un élément essentiel de la définition de l'étendue du RRTP. Les aspects à considérer sont, entre autre :

- Quels secteurs industriels et domaines d'activités économiques sont responsables des émissions et des transferts de polluants les plus importants ?
- Parmi ces secteurs, quels sont ceux possédant les capacités d'évaluer leurs émissions et transferts de polluants et de rendre compte des données collectées ? Parmi les secteurs ne pouvant pas réaliser de reporting direct, quels sont ceux qui pourraient être tout de même inclus dans le RRTP par l'utilisation d'estimations générées par les services du gouvernement ?

2.4. Le niveau de reporting

Les niveaux ou seuils de reporting dans le RRTP sont les critères qui déterminent si un équipement ou toute autre source de pollution doit être pris en compte. Des exemples de seuil de reporting sont : la taille de l'installation, le nombre d'employés, les quantités de rejets/transferts d'un produit chimique listé, etc. Les éléments à prendre en considération lors de la définition des seuils de reporting sont :

- Comment définir un seuil de reporting compréhensible et applicable par les déclarants potentiels ?
- Les seuils doivent-ils être liés à la quantité des produits chimiques listés (fabriqués, transformés, utilisés ou émis) ou au nombre d'employés travaillant à temps complet dans l'équipement ? Quels autres critères ou combinaison de critères peuvent être envisagés ?
- Les produits chimiques les plus actifs, comme la dioxine, le PCB, etc. doivent-ils avoir des seuils de reporting plus faibles que d'autres émissions moins dangereuses ?

2.5. Les dérogations au système de reporting

Le Groupe National de Coordination peut décider d'affranchir certaines sources de pollution du système de reporting du RRTP pour des raisons pragmatiques. Les considérations suivantes devront être examinées :

- Quels types d'équipements et/ou sources de pollution pourraient justifier d'une dérogation ? Quelles seraient alors les justifications pour de telles dérogations ?
- Existe-t-il d'autres manières de collecter de l'information sur les émissions de ces équipements ?

2.6. Les types de données à collecter

L'importance et le contenu des informations collectées au sein du RRTP seront déterminés par les éléments définissant le format de reporting. Par conséquent, la détermination des types de données est essentielle puisqu'elle devra apporter toute l'information nécessaire pour soutenir les applications envisagées par le RRTP. Les types de données du RRTP peuvent être groupés en quatre catégories :

- les éléments qui permettent d'identifier l'installation ou la source de pollution,
- les éléments qui identifient le produit chimique,
- les éléments qui décrivent et quantifient les rejets/transferts des produits chimiques listés,
- d'autres éléments optionnels comme la consommation d'énergie et d'eau, les mesures de réduction et de prévention des rejets polluants, les méthodes de recyclage, les informations sur les produits chimiques utilisés , etc.

D'autres questions peuvent être posées pour choisir les éléments d'information à intégrer au format de reporting du RRTP :

- Quels sont les types de données nécessaires pour parvenir aux objectifs nationaux établis pour le RRTP ?
- Quels sont les types de données spécifiques nécessaires pour identifier les équipements, les sources de polluants, les produits chimiques et pour décrire et quantifier les rejets et transferts polluants ?
- Comment définir de manière appropriée des unités de mesure pour les différents types d'information du format de collecte (tonnes, kilos, tonnes/an, mesures de flux, etc.) correspondantes aux usages locaux et permettant la comparaison avec des données internationales ?
- Comment diminuer la somme des informations demandées et supprimer les redondances pour que le reporting soit aussi simple et efficace que possible ?
- Comment éviter les chevauchements avec les systèmes de reporting existants ? Les informations collectées par les systèmes de reporting existants sont-elles utiles ? Ces informations peuvent-elles être collectées au travers du RRTP pour éviter des doublons dans les efforts fournis pour le reporting ?

2.7. Sources d'informations additionnelles

La liste des produits chimiques

- OCDE, Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : Un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics. Paris, 1996. Chapitre 2 (pp. 26-57).

La prise en compte des sources d'émissions ponctuelles et diffuses

- OCDE, Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : Un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics. Paris, 1996. Chapitre 3 (pp 65-68 et 75).
- Ministère de l'Habitat, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement des Pays-Bas, *Emission Inventory in Netherlands*. Gravenhage, 1994.

Les secteurs à impliquer

- OCDE, Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : Un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics. Paris, 1996. pp.17, 39-43, 65.

Les seuils de reporting

- OCDE, Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : Un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics. Paris, 1996. Chapitre 3 (p 61).
- Multi-Stakeholder Advisory Committee, *A National Pollutant Release Inventory for Canada*, Final Report. Décembre 1992. pp.6-9, 16-17.

Les dérogations au système de reporting

- Multi-Stakeholder Advisory Committee, *A National Pollutant Release Inventory for Canada*, Final Report. Décembre 1992. pp.6-9

Les types de données à collecter

- OCDE, Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : Un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics. Paris, 1996. Chapitre 3 (pp 61, 76-80).
- Irwin, F. et al, for World Wildlife Fund, *A Benchmark for Reporting on Chemicals at Industrial Facilities*, Washington DC, 1995, pp. 13-17.
- Multi-Stakeholder Advisory Committee, *A National Pollutant Release Inventory for Canada*, Final Report. Décembre 1992. pp.10-12, 19-22, 46-49.
- Australian Commonwealth Environment Protection Agency, *National Pollutant Inventory: Public Discussion Paper*. Février 1994.

3. ABORDER LES QUESTIONS LEGALES DE LA MISE EN OEUVRE

À ce niveau de réalisation du RRTP, le Groupe National de Coordination doit considérer les différentes questions légales relatives à la mise en place du RRTP. Cela comprend notamment l'établissement d'une autorité légale chargée de la collecte des données du RRTP auprès des équipements industriels et des autres sources d'émissions. Cela est particulièrement important si le reporting est obligatoire. Il est peut être nécessaire d'intégrer les nouvelles exigences de reporting découlant du RRTP aux contraintes de reporting déjà existants. Il est également essentiel de s'assurer que le système de reporting du RRTP n'est pas un duplicata des systèmes de reporting existants. Dans certains cas, le développement d'un système de RRTP fournit une opportunité de consolider et de rationaliser les exigences des systèmes de reporting existants, réduisant ainsi les coûts administratifs et les coûts de reporting pour l'industrie et le gouvernement. Une autre question d'ordre juridique concerne les procédures pour traiter les demandes de confidentialité des données et les mesures à mettre en œuvre pour assurer l'application des nouvelles exigences du système RRTP.

Les parties suivantes listent les principales questions à prendre en compte pour s'assurer que les bases légales du RRTP seront adéquates :

3.1. Reporting obligatoire versus reporting volontaire

- Le reporting du RRTP sera-t-il obligatoire ou volontaire ? Etant donné les conditions locales et les relations existantes entre le gouvernement et l'industrie, quels sont les avantages et les inconvénients pour chacune des solutions ?
- Dans le cas où le reporting du RRTP est volontaire, peut-on considérer que le niveau de reporting soit suffisant pour pouvoir réaliser une base de données pertinente sur les rejets et les transferts de polluants ?

3.2. Les bases légales du reporting pour le RRTP

- Dans le cas où le reporting est obligatoire, l'autorité légale définie par les lois actuelles est-elle suffisante pour exiger de l'industrie qu'elle fournisse des données au RRTP ? Si ce n'est pas le cas, faut-il créer une nouvelle loi ou réglementation ?
- Quelles agences gouvernementales ou autres agences sont mandatées par la loi pour mettre en œuvre le système de RRTP ?

3.6. Assurer le respect de l'application

- Dans le cas où le reporting est obligatoire, comment celui-ci sera-t-il appliqué ? Quels mécanismes ou liens avec des réglementations existantes le gouvernement pourra-t-il utiliser pour faire respecter l'application du reporting ? Quelles pénalités peuvent être envisagées en cas de non-respect de l'obligation ?
- Dans le cas où le reporting est volontaire, quelles stratégies et quels systèmes de motivation seront utilisés pour encourager les équipements à déclarer leurs informations ?

3.6. Les liens potentiels avec d'autres systèmes de reporting

- En quoi le nouveau système de reporting est-il lié aux exigences des systèmes de reporting existants ? Comment pourrait-on éviter ou réduire les doublons concernant les définitions des exigences du système de reporting du RRTP ?
- Est-il possible de rationaliser les exigences de reporting environnemental à travers le RRTP ? Quel est le potentiel d'intégrer les systèmes de reporting actuels sur les émissions réalisées dans différents milieux dans une base de données unique couvrant les rejets et les transferts de polluants dans l'ensemble des milieux ?

3.6. Les questions de confidentialité des données

- Quels types de demandes de confidentialité des données seront considérés légitimes ? Quelles seront les procédures à suivre pour traiter les données confidentielles de manière à protéger les intérêts des entreprises tout en préservant l'intégrité de la base de données et ses utilisations prévues initialement ?

3.6. Sources d'informations additionnelles

Questions juridiques liées au RRTP (général)

- OCDE, Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : Un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics. Paris, 1996. Chapitre 3 (p 62).
- Ellison, M., Final Report to the Environmental Protection Agency: Development of Legislative Modelling for the National Pollutant Inventory and Associated Community Right-to-Know in Australia.

Reporting obligatoire versus reporting volontaire

- OCDE, Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : Un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics. Paris, 1996. Chapitre 3 (pp 19-20).

Bases légales pour un reporting au sein du RRTP

- UNITAR, Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour Mettre en œuvre un RRTP : Supplément 1. Juillet 1997.
- Australian Centre for Environmental Law, *Toxics and the Community: Legislating the Right to Know*. Canberra, Australia.

Assurer le respect de l'application du RRTP

- U.S. EPA, Proceedings of the International Conference on Reporting Releases of Toxic Chemicals, Vienne, Autriche, 1991. p.43.
- Australian Centre for Environmental Law, *Toxics and the Community: Legislating the Right to Know*. Canberra, Australia.

Les liens potentiels avec les exigences d'autres systèmes de reporting

- UNITAR, Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour Mettre en œuvre un RRTP : Supplément 1. Juillet 1997

Les questions de confidentialité des données

- OCDE, Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : Un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics. Paris, 1996. p 62.
- Australian Centre for Environmental Law, Toxics and the Community: Legislating the Right to Know. Canberra, Australia.

4. ELABORER LES PROCEDURES DE LA COLLECTE ET DE LA GESTION DES DONNEES

Lors de la rédaction des procédures de la collecte et de la gestion des données dans le système de RRTP, le Groupe National de Coordination devra réaliser une série de tâches de conception impliquant des décisions techniques et administratives. Ce travail implique la conception des formats et des instructions de reporting, le choix du matériel informatique et des logiciels du RRTP et la réalisation des procédures de gestion de la base de données, de la collecte des données, du contrôle de la qualité des données et tout autre sujet connexe.

Le Groupe National de Coordination devra choisir l'agence gouvernementale qui accueillera la base de données. Elle devra également identifier les ressources nécessaires à son fonctionnement comprenant personnel, matériel informatique et budget opérationnel annuel, etc. Des procédures précises pour le traitement des données doivent également être définies, depuis le moment où une installation rend compte de ses émissions jusqu'à l'entrée des informations dans la base de données. Un diagramme des flux peut être envisagé pour résumer l'ensemble des procédures de gestion des données à suivre à chaque étape du cycle de reporting du RRTP.

Toujours dans le domaine de la gestion des données du RRTP, le Groupe National de Coordination doit trouver un moyen de vérifier la précision et la véracité des informations fournies par le déclarant et un mécanisme de contrôle administratif pour s'assurer que les données ont été correctement saisies dans la base de données. Une procédure de correction des erreurs doit également être mise en place. Lorsque les procédures de vérification détectent une erreur dans le reporting, un mécanisme doit permettre aux autorités en charge de contacter le déclarant pour en connaître la cause.

Le traitement des demandes de confidentialité fait également partie des problèmes de gestion des données au sein du RRTP. Une explication claire et concise doit être fournie aux déclarants sur les conditions d'obtention de la confidentialité et les modalités pour remplir la demande de confidentialité. Des procédures doivent être conçues pour examiner les demandes de confidentialité et pour manipuler les données confidentielles afin d'éviter de nuire à l'intégrité et à l'exhaustivité de la base de données RRTP.

La partie suivante liste les questions-clés à prendre en considération pour concevoir les procédures de collecte d'information et de gestion des données dans le cadre du RRTP.

4.2. Les rôles du gouvernement

- Existe-t-il du personnel gouvernemental formé pour réaliser les procédures de collecte et de gestion des données ? Des formations additionnelles peuvent-elles être envisagées ?
- Quel sera le rôle des collectivités locales et régionales dans la collecte et la vérification des données du RRTP ? Quel sera le rôle du gouvernement ? D'autres entités seront-elles impliquées (laboratoires, ...) ?
- Comment favoriser une coordination efficace entre le gouvernement et les collectivités locales et régionales dans le domaine du traitement des données et des procédures de gestion ?

4.2. Le logiciel du RRTP

- Quelles doivent être les fonctionnalités du logiciel pour que le RRTP parvienne à remplir ses objectifs ? (par exemple, système d'information géographique – SIG, compatibilité, services en ligne sur les données du RRTP ouverts à différentes agences gouvernementales, ...)
- Comment les logiciels existants peuvent-ils être adaptés pour répondre aux fonctions désirées tout en minimisant les coûts ?
- Quelle expertise locale ou assistance de pays ayant déjà mené à bien un RRTP pourrait être utilisée pour développer le logiciel national du RRTP ?

4.3. L'équipement informatique

- Quelle configuration informatique est requise pour héberger la base de données du RRTP ? Quelle sera la taille de la base de données du RRTP ? Quels sont les équipements nécessaires pour installer le logiciel choisi pour le RRTP et les possibilités de gestion de la base de données ?
- Quels sont les autres équipements informatiques nécessaires pour réaliser la diffusion des données et l'accès au RRTP ?
- Quel matériel informatique auxiliaire est nécessaire pour réaliser les analyses et les applications prévues sur les données du RRTP ?

4.4. Le format de reporting

- Quel sera le format (informatique et/ou papier) adopté pour transférer les données au RRTP ?
- Comment le formulaire de reporting (déclaration) doit-il être conçu pour être à la fois facilement compréhensible par les déclarants et contenir suffisamment d'informations pour atteindre les objectifs fixés pour le RRTP ?

4.5. Les instructions et les documents d'aide au reporting

- Etant donné que le reporting demande au personnel de l'entreprise d'évaluer les émissions de leurs propres installations, quels types d'instructions et de documents d'aide peuvent assurer un reporting exact ? Quelles expertises locales et internationales peuvent être utilisées pour préparer des documents d'aide aux déclarants pour évaluer leurs émissions ?
- Quelles sont les données à inclure dans le format de reporting qui nécessitent une explication ? Quels sont les termes (par exemple : émission, transfert, unité de mesure, codes d'identification des produits chimiques, etc.) qui ont besoin d'être explicitement définis ?

4.6. Les techniques d'évaluation des données

- Les documents d'aide à l'évaluation des rejets devront-ils être adaptés à chaque secteur industriel ? (par exemple, un guide à l'évaluation pour l'industrie de la peinture, un autre guide pour l'industrie de la galvanoplastie, etc.) Comment les

documents nationaux et internationaux existants sur le thème peuvent-ils être adaptés à cette fin ?

- Quels seront les types de soutien offerts à l'industrie pour l'évaluation de leurs données ? Quels sont les besoins de formation du personnel gouvernemental qui sera en charge de traiter les questions de l'industrie et de fournir une assistance pour l'estimation des données ?
- Quelles seront les procédures d'estimation utilisées pour évaluer les émissions des sources de pollution diffuses, dans le cas où ces dernières sont incluses dans le RRTP ? Des informations ou des statistiques sont-elles disponibles pour évaluer les émissions des sources de pollution diffuses ? Une formation sera-t-elle nécessaire pour s'assurer que le personnel du gouvernement est capable d'évaluer correctement ces sources de pollution ?

4.7. Saisie des données et vérification

- Quels sont les agences gouvernementales et les niveaux d'autorité (local, régional, etc.) expérimentés dans la collecte de données des entreprises industrielles ? Quelles expériences antérieures peuvent aider à établir des procédures pour la collecte, l'assurance-qualité des données, etc. ?
- Quelles procédures devront être créées pour permettre un traitement des données depuis l'évaluation/la collecte de l'information jusqu'à sa transmission à l'agence responsable pour le RRTP, comprenant notamment la vérification de la donnée et sa correction ?
- Quels mécanismes peuvent-être établis pour améliorer la qualité des données du RRTP ? (par exemple, des méthodes assurant une évaluation uniforme et exact, un contrôle du respect du RRTP à tous les niveaux, y compris lors de la saisie d'information, etc.)

5.3. Sources d'informations additionnelles

Collecte et gestion des données

- OCDE, Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : Un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics. Paris, 1996. Chapitre 1 (pp 18-19) et chapitre 3.
- U.S. EPA, Toxic Chemical Release Inventory Reporting Form R and Instructions. Washington DC, 1994.
- U.S. EPA, Proceedings of the International Conference on Reporting Releases of Toxic Chemicals, Vienne, Autriche, 1991. p.45-47.

Techniques pour évaluer les données

- UNITAR, Document d'orientation pour le reporting et l'évaluation des données d'installations dans le cadre du RRTP, Document final, juillet 1997.

- UNITAR, Document d'orientation pour évaluer les émissions des sources de pollution diffuses, Document final, juillet 1997.
- U.S. EPA, Title III Section 313 Release Reporting Guidance. Washington DC, 1988.
- Australian Environment Protection Agency, *Emissions Estimation Techniques Report*, Volume 1 and Volume 2, 1996.

5. DEVELOPPER DES PROCEDURES D'ANALYSE ET DE DIFFUSION DES DONNEES

Lors de la conception d'un RRTP, le Groupe National de Coordination va devoir prendre différentes décisions en relation avec l'analyse et la diffusion des données du RRTP. Une des tâches principales sera de mettre au point des méthodes pour rassembler et analyser les données du RRTP dans le but d'extraire les informations utiles des données brutes du RRTP pour atteindre les objectifs fixés. Des exemples d'information qui découlent des données du RRTP sont : des estimations de contamination de polluants spécifiques au niveau national ou régional, des évolutions d'émissions d'un produit chimique particulier, la distribution géographique des émissions polluantes et leur proximité avec des écosystèmes sensibles ou des lieux de vie, etc. Ces informations permettent d'envisager les actions politiques à mener.

Le Groupe National de Coordination doit convenir d'une politique de diffusion nationale des données du RRTP en tenant compte des différents utilisateurs potentiels. Elle doit également décider de la forme et des mécanismes qui permettront de rendre les informations du RRTP disponibles au public ainsi qu'aux autres parties intéressées.

La question de la diffusion des données est essentielle car la motivation pour améliorer les performances environnementales dépend en partie du degré de transparence et de la disponibilité de l'information. Ainsi, le RRTP doit être conçu pour promouvoir la transparence de l'information et accroître la prise de responsabilité par rapport aux rejets et aux transferts de polluants afin de garantir son efficacité en tant qu'instrument politique et de réduction des risques.

Les parties suivantes listent les questions essentielles pour l'analyse et la diffusion des données.

5.3. Les différents types d'analyse

- Quels sont les types d'analyses nécessaires pour traiter les données du RRTP dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés ? (par exemple, l'agrégation des émissions polluantes d'un produit chimique par secteur industriel, par région, selon le milieu d'émission, l'identification de tendances, la cartographie des sources de pollution, etc.)
- Existe-t-il des méthodes d'analyse des données, passées ou présentes, qui pourraient être similaires à celles qui seront utilisées pour les données du RRTP ? Que peut-on apprendre de l'expertise actuelle et comment les analyses du RRTP pourraient-elles être liées aux efforts actuels ?

5.3. Présentation des données

- Quel sera le format de présentation des données du RRTP aux parties intéressées ? (par exemple : rapport annuel, fiche d'information, diffusion sur le web, etc.)
- Quel sera le niveau de détail des informations présentées ? Les informations diffusées seront-elles spécifiques à une installation ou seront-elles agrégées par secteur, commune, région, etc. ?

5.3. L'accès et la diffusion des données

- Quels seront les mécanismes utilisés pour diffuser les informations du RRTP aux parties intéressées : autres ministères et agences du gouvernement, groupes d'intérêt, industrie, instituts de recherche, etc. ?
- Quelles seront les politiques et les procédures appliquées quant à l'accès aux données du RRTP ? L'accès à l'information du RRTP sera-t-il différent selon les utilisateurs ?
- Quels mécanismes spécifiques seront employés pour diffuser l'information du RRTP ? (Internet, rapports gouvernementaux, bibliothèques publiques, universités, sur demande individuelle à l'agence gouvernementale compétente, etc.)

5.4. Sources d'informations additionnelles

Procédures d'analyse et de diffusion des données

- OCDE, Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : Un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics. Paris, 1996. Chapitre 3.
- Irwin, F., et al, for World Wildlife Fund, *A Benchmark for Reporting on Chemicals at Industrial Facilities*. Washington DC, 1995. Part 4.
- U.S. EPA, Proceedings of the International Conference on Reporting Releases of Toxic Chemicals. Vienne. Autriche, 1991.

6. CONCLUSION

Ce document a mis en lumière les différents éléments à prendre en compte lors de la réalisation d'un RRTP au niveau national, y compris les décisions essentielles prises par le Groupe National de Coordination. Ce document doit être considéré comme un point de départ. Les membres du Groupe National de Coordination sont encouragés à consulter les documents de références mentionnés tout au long du texte pour obtenir des informations plus précises sur les aspects complexes de la mise en œuvre d'un RRTP.

ANNEXE I : RÉFÉRENCES

Australian Centre for Environmental Law, Toxics and the Community: Legislating the Right to Know. Canberra, Australia.

Australian Commonwealth Environment Protection Agency, National Pollutant Inventory: Public Discussion Paper. February 1994.

Australian Environment Protection Agency, Emissions Estimation Techniques Report, Volume 1 and Volume 2, 1996.

Ellison, M., Final Report to the Environmental Protection Agency: Development of Legislative Modelling for the National Pollutant Inventory and Associated Community Right-to-Know in Australia.

Irwin, F., Natan, T., Muir, W., Howard, E., Lobo, L., Martin, S., for World Wildlife Fund, A Benchmark for Reporting on Chemicals at Industrial Facilities. Washington DC, 1995.

Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment, Emission Inventory in The Netherlands. Gravenhage, 1994.

Multi-Stakeholder Advisory Committee, A National Pollutant Release Inventory for Canada. Final Report. December 1992.

Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : Un instrument au service de la politique d'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics. Paris, 1996.

Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour Mettre en Œuvre un RRTP: Supplément 1. juillet 1997.

Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), Guide à l'intention des installations pour le Reporting et l'Evaluation des Données du RRTP. Document Final, juillet 1997.

Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), Guide pour Estimer les Emissions des sources de pollution diffuses. Document final, juillet 1997.

U.S. Environmental Protection Agency, Toxic Chemical Release Inventory Reporting Form and Instructions. Washington DC, 1994.

U.S. Environmental Protection Agency, Proceedings of the International Conference on Reporting Releases of Toxic Chemicals. Vienna, Austria, 1991.

U.S. Environmental Protection Agency, Title III Section 313 Release Reporting Guidance. Washington DC, 1988.



L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institution autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent de contributions octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

Depuis le 1er juillet 1993, à la suite de la Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR a les fonctions suivantes:

- Assurer la liaison entre les organisations et les agences des Nations Unies et les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes où siègent des institutions des Nations Unies et établir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions académiques.
- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social qui comprennent:
 - a. Un programme de formation à la diplomatie multilatérale, la négociation et la résolution de conflits;
 - b. Des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
 - c. Un programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière, mettant en particulier l'accent sur les aspects juridiques;
 - d. Un programme de formation au contrôle des catastrophes;
 - e. Un programme de formation au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix.

Bureaux:
Maison internationale de
l'environnement (MIE)
11-13 Chemin des Anémones
1219 Châtelaine/GE
Suisse

Adresse postale:

UNITAR
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Tel.: +41 22 917 1234
Fax: +41 22 917 8047
<http://www.unitar.org>